

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG

(Code ISIN Parts Z : FR0013413515)

Cet OPCVM est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3,5%, à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi (en direct ou via des OPC) principalement en obligations convertibles et assimilées de l'Espace économique européen (EEE), de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

L'OPCVM intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon."

L'OPCVM est continuellement investi entre 55% et 110% (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) en obligations convertibles, échangeables et titres assimilés émis par des sociétés de petite moyenne capitalisation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. L'investissement dans des titres d'émetteurs émis sur un marché aux Etats-Unis est limité à 20% de l'actif net. Sont considérées comme « petites capitalisations », celles inférieures à 5 Mds€, les « moyennes capitalisations » sont celles comprises entre 5 Mds€ et 10 Mds€ et les « grandes capitalisations » celles supérieures à 10 Mds€.

Votre FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

L'OPCVM pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net et des obligations convertibles contingentes dans la limite de 10% de l'actif net.

Les émissions (ou à défaut les émetteurs) peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » de notation inférieure à BBB – par les agences de notation (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch) ou par l'analyse de la société de gestion sont inclus dans le périmètre d'investissement. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion intégrant les critères extra-financiers selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité au taux d'intérêt de l'OPCVM est comprise entre -2 et 8.

L'OPCVM pourra investir de manière accessoire dans des titres émis par des Organisme de titrisation respectant les critères d'éligibilité des titres financiers définis par la Code monétaire et financier.

Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange pour une période transitoire.

L'OPCVM pourra investir dans la limite de 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français ou européens ou FIA et fonds de droit étranger.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de change, de crédit et de volatilité à titre de couverture et d'exposition.

L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les porteurs de parts Z.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le surlendemain ouvré.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible			A risque plus élevé			
rendement potentiellement plus faible			rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles émises par des sociétés de moyenne capitalisation avec une sensibilité comprise entre -2 et 8 et d'un investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations, notamment les opérations d'acquisitions et cessions temporaire de titres, laquelle entraînera une baisse de la valeur liquidative.

Il convient de se référer à la note détaillée de l'OPCVM pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	1,5%
Frais de sortie :	3,5%
Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.	
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,18%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance**	15% TTC l'an de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice €STR (OIS-Ester) capitalisé + 3.5%

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

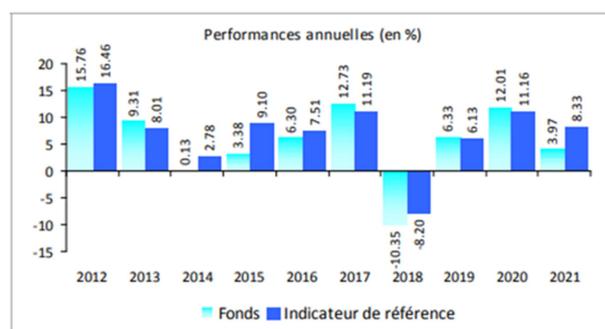
*: Ce chiffre se fonde sur une estimation du montant maximum qui sera prélevé ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.spgestion.fr.

* "Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence."

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence est capitalisée. Les performances passées sont évaluées en Euro. Les frais courants prélevés sont inclus dans le calcul des performances passées.

L'OPCVM a été créé en 2011, et la part Z en 2019.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr.

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **26/10/2022** pour les parts Z de l'OPCVM SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP ESG.